« Le Monde » du 10 Novembre 2015

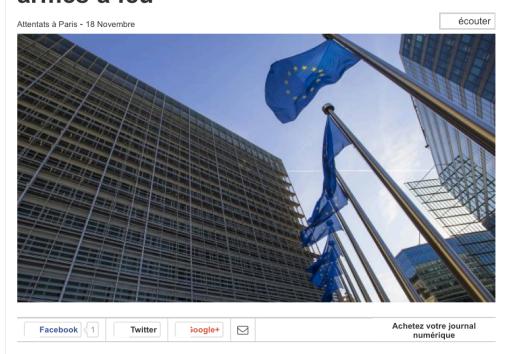
Durcissement de la législation sur les armes à feu

Autre demande de la France, qui a obtenu un soutien clair à Bruxelles vendredi : un durcissement de la législation européenne sur les armes à feu.

La Commission, qui travaillait depuis quelques mois sur un renforcement des règles, mais ne prévoyait pas d'aboutir avant le milieu d'année prochaine, a rendu sa copie dès mercredi 18 novembre. Elle propose une modernisation de la directive « armes à feu » qui date d'il y a presque 25 ans (1991), pour tenter de juguler le marché illégal des armes de guerre. En effet, dans certains pays de l'Union, le commerce des armes n'est guère plus réglementé que celui des objets du quotidien.

Paris espère notamment que ce texte va harmoniser la notion de « démilitarisation » des armes, pour éviter qu'une arme rendue inopérante en France puisse être remise en état de marche ou transformée en fusil d'assaut, en achetant quelques pièces détachées de l'autre côté de la frontière, en Belgique. Le conseil des ministres à Bruxelles a dit, vendredi, qu'il allait démarrer « immédiatement » le travail sur la proposition de la Commission.

L'Europe veut renforcer le contrôle des armes à feu



La Commission européenne a adopté mercredi une série de propositions législatives pour renforcer le contrôle des armes à feu, soulignant l'urgence de nouvelles règles.

L'exécutif propose notamment d'interdire certaines armes à feu semi-automatiques, dont la détention ne serait plus autorisée à titre privé, même si elles ont été désactivées. De nouvelles règles communes de marquage des armes dans l'UE sont aussi proposées pour améliorer la traçabilité.

La Commission veut aussi améliorer l'échange d'information entre États membres, en imposant par exemple de communiquer systématiquement aux autres pays un refus de délivrer une autorisation de port d'arme à un individu, et d'avoir des registres nationaux interconnectés.





© epa.

La Commission européenne a mis sur la table mercredi une proposition pour durcir le contrôle des armes à feu en Europe. Ses travaux ont été accélérés par les attentats de Paris durant lesquels les assaillants ont eu recours à des kalachnikovs et des ceintures d'explosifs.

"Il est important pour la sécurité des Européens de disposer de règles plus sévères et harmonisées pour l'achat et le commerce d'armes à feu", a déclaré la commissaire Elzbieta Bienkowska, chargée du Marché intérieur. Elle a reçu l'appui unanime de ses collègues mercredi pour proposer un paquet de mesures à cet égard. "C'est que nous pouvions faire le plus rapidement", a-t-elle commenté.

Ce paquet contient la révision de la directive armes à feu pour renforcer l'interdiction d'armes semi-automatiques de sorte qu'elles ne puissent en aucun cas être détenues par des individus à titre privé. La lutte portera aussi sur l'acquisition d'armes ou de munitions sur Internet, et sur le marquage et la traçabilité de ces engins. L'accent sera mis aussi sur un meilleur échange d'informations entre les Etats membres par exemple sur d'éventuels refus d'acquisition d'armes. Parlement européen et Etats membres devront approuver cette réforme.

Le paquet prévoit aussi un règlement européen établissant des critères pour la désactivation des armes à feu, afin que la possession des appareils même désactivés ne soit plus autorisée.

Enfin, la Commission européenne promet un plan d'action pour lutter contre le trafic illégal d'armes et d'explosifs, bien que le domaine relève de la compétence des Etats membres.

Celui-ci se concentrera sur le marché noir, les services de renseignements, le contrôle des importations et exigera une coopération internationale, surtout avec les pays des Balkans occidentaux et du Moyen-Orient.

Bruxelles renforce le contrôle des armes à feu Flash Actu



Par Lefigaro.fr avec AFP Mis à jour le 18/11/2015 à 14h45 | Publié le 18/11/2015 à 14h42

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une série de propositions législatives pour renforcer le contrôle des armes à feu, soulignant l'urgence de nouvelles règles dans le contexte de la menace terroriste planant sur l'Europe.

L'exécutif propose notamment d'interdire certaines armes à feu semi-automatiques, dont la détention ne serait plus autorisée à titre privé, même si elles ont été désactivées. De nouvelles règles communes de marquage des armes dans l'UE sont aussi proposées pour améliorer la traçabilité. La Commission veut aussi améliorer l'échange d'information entre Etats membres, en imposant par exemple de communiquer systématiquement aux autres pays un refus de délivrer une autorisation de port d'arme à un individu, et d'avoir des registres nationaux interconnectés.

"Nous devons agir pour protéger nos citoyens du mal fait par le trafic de kalachnikovs", a plaidé le commissaire européen Dimitris Avramopoulos, lors d'une conférence presse. Ces mesures "aideront à lutter contre la menace des armes tombant entre les mains de terroristes", a appuyé le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, cité dans un communiqué. Les mesures proposées mercredi, sous la forme d'amendements à une directive, doivent encore être approuvées par le Conseil de l'UE, représentant les Etats membres, et le Parlement européen. La Commission a par ailleurs adopté mercredi de nouvelles mesures pour harmoniser la manière dont les différents Etats désactivent les armes à feu, qui seront applicables d'ici trois mois. Cela vise notamment à éviter que l'on puisse, en utilisant des armes désactivées dans différents pays, reconstituer des armes utilisables.

Un plan d'action contre le trafic d'armes à feu et d'explosifs est par ailleurs en préparation, a indiqué l'exécutif.